

## ACCUEILLANTES D'ENFANTS

## Statut : entre promesse et report

**Les accueillantes d'enfants espèrent un statut, mais la crise politique le compromet. Manifestation chez la ministre.**

La ministre de l'Enfance pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, Alda Greoli, a assuré hier à la dizaine d'accueillantes d'enfants, venues manifester leur inquiétude à la suite de la crise politique francophone, que le cdH « ne pliera pas ». Obtenir un statut pour les accueillantes d'enfants est une « réelle priorité aujourd'hui et dans le prochain gouvernement », a-t-elle affirmé. La CSC menait une action devant le siège du cdH à Bruxelles pour obtenir un tel engagement.

Sous les « Paroles, paroles » de Dalida, le syndicat chrétien a remis le « Prix du Jury Moulins à vent 2017 » au cdH « pour leurs performances en matière de

*promesses non tenues* ».

Les accueillantes d'enfants conventionnées sont autorisées par l'ONE (Office national de l'enfance) à accueillir des enfants âgés de zéro à six ans. Elles sont rémunérées à la prestation, ce qui rend leur revenu fortement variable et leur situation précaire. Un groupe d'organisations s'est donc constitué il y a 4 ans afin de réclamer un statut de salarié.

« Nous voulons un statut complet pour être mieux reconnues, explique Doris Grégoire, accueillante depuis 28 ans. Nous n'avons pas de salaire mais ne sommes pas indépendantes. Nous n'avons pas droit au chômage ou aux congés payés. »

Un accord avait été engrangé avec la ministre Greoli mettant sur pied une expérience-pilote avec 200 accueillantes et pour ensuite octroyer un statut à toutes les accueillantes dès 2018, explique Sylvie Potier, permanente CNE, la centrale chrétienne pour les employés. « Depuis que Benoît Lutgen a débanché la prise du gouverne-

ment, tout est mis en danger, déplore-t-elle. M<sup>me</sup> Greoli pourra-t-elle poursuivre son travail ? Quel sera notre ministre de tutelle ? Nous voulons entendre de la bouche de M. Lutgen que quelle que soit la majorité formée, l'engagement sera poursuivi. »

« Ça fait quelques années qu'on nous promet un statut. C'était pour aujourd'hui, c'était pour hier, c'est peut-être pour demain », a déclaré Yves Hellendorff, secrétaire national de la CNE du non marchand. Il a interpellé la ministre Alda Greoli, qui avait tenu « à descendre » : « Est-ce que le cdH met dans les conditions pour rentrer dans un prochain gouvernement la mise en œuvre du nouveau statut des accueillantes au 1<sup>er</sup> janvier 2018 tel qu'il a été négocié techniquement jusqu'à présent ? »

M<sup>me</sup> Greoli a assuré que le statut des accueillantes était « un dossier essentiel [...]. Dans le cadre des négociations d'un futur gouvernement, ce dossier sera directement sur la table », a-t-elle insisté, sans toutefois s'engager sur une date précise de l'entrée en vigueur du statut. ■